

Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC (Zones d'Expansion de Crues) et réseau hydrographique

Ce que dit le SAGE Charente

Maillage bocager



Assemblage de parcelles (champs ou prairies), de formes irrégulières et de dimensions inégales, limitées et closes par des haies

(définition retenue dans le glossaire du PAGD du SAGE Charente)

Le maillage bocager peut être considéré comme une succession de haies, talus, boisements, y compris les arbres isolés, avec chacun une fonction hydraulique.

(extrait du contexte de la disposition B15 du SAGE Charente)

B15 | Protéger le maillage bocager via les documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme (SCoT, en l'absence de SCoT les PLU, PLUi et cartes communales) doivent être compatibles ou, si nécessaire, rendus compatibles avec l'objectif de préservation des dispositifs bocagers et autres éléments arborés, y compris les arbres isolés.

Pour atteindre cet objectif, les collectivités territoriales et leurs groupements compétents sont encouragés à identifier, localiser, délimiter les sites et secteurs à protéger relevant de leurs compétences et à y associer les moyens de contrôle. Elles sont également invitées à réfléchir à leur valorisation socio-économique pour les maintenir, les entretenir, les gérer et les valoriser. La CLE invite la structure porteuse du SAGE à apporter un appui méthodologique sur le périmètre du SAGE. De plus, il est recommandé de réaliser les inventaires selon une méthode participative qui associe tous les acteurs et partenaires concernés.

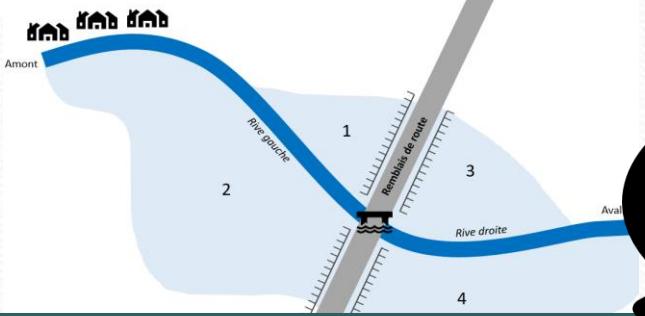
En outre ces inventaires précisent et caractérisent les rôles et fonctions (frein contre le ruissellement, favorise l'infiltration, etc.) des différents éléments du bocage. Il est recommandé d'intégrer ces inventaires dans les documents d'urbanisme notamment dans les documents graphiques.

A titre d'exemple, il est possible d'identifier :

- un classement du maillage bocager selon des zonages et des règles spécifiques ;
- des orientations d'aménagement répondant à l'objectif fixé de non dégradation du maillage bocager. En cas de destruction et afin de préserver l'objectif ci-dessus, la CLE recommande de prévoir des plantations compensatoires permettant de préserver le maillage bocager sur les secteurs pertinents.



Obligation réglementaire de compatibilité au SAGE sur l'objectif de protection du maillage bocager



Ce que dit le SAGE Charente

ZEC =
zone de débordement potentiel – zones urbanisées

D44 | Identifier et restaurer les Zones d'Expansion des Crues

ZEC

Espace naturel ou aménagé où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau, dans leur lit majeur. Le stockage momentané des eaux écrête la crue en étalant sa durée d'écoulement. En général, on parle de zones d'expansion des crues pour des secteurs non ou peu urbanisés et peu aménagés

Source : Ministère de la transition écologique et solidaire (définition retenue dans le glossaire du PAGD du SAGE Charente)

Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière de GEMAPI sont invités à réaliser, dans le cadre des opérations groupées d'entretien et de restauration des cours d'eau,

En phase d'études de diagnostic préalables ou en phase de mise en œuvre de leur programme :

- l'identification des zones d'expansion de crues et annexes hydrauliques déconnectées du cours d'eau ;
- l'évaluation de leurs fonctionnalités en matière de stockage et de ressuyage ;
- la définition d'actions de remobilisation du lit majeur (enlèvement de merlons de curage, reconnexion des bras morts, densification de la ripisylve, réduction du gabarit etc.) ;
- la définition d'actions de maîtrise foncière
- la définition de modalités de gestion adaptées et l'estimation financière de leur mise en œuvre.

La structure porteuse du SAGE présente annuellement à la CLE, à partir du tableau de bord de suivi du SAGE, l'état d'avancement de l'intégration des ZEC dans les documents d'urbanisme.

Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC (Zones d'Expansion de Crues) et réseau hydrographique



**OBLIGATION
RÉGLEMENTAIRE DE
COMPATIBILITÉ AU SAGE
SUR L'OBJECTIF DE
PROTECTION
DES ZEC**

D45 | Protéger les Zones d'Expansion des Crues via les documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme (SCoT, en l'absence de SCoT les PLU, PLUi et cartes communales) doivent être compatibles ou, si nécessaire, rendus compatibles avec l'objectif de préservation des zones d'expansion de crue.

Pour ce faire, les collectivités territoriales et leurs groupements compétents, lorsqu'ils élaborent ou révisent leur document de planification de l'urbanisme, sont invités à réaliser un inventaire des zones d'expansion de crues, en lien avec la disposition D44, dans le cadre de l'état initial de l'environnement. Cet inventaire pourra être élaboré selon une méthode participative, à l'échelle communale, associant tous les acteurs et partenaires concernés. La CLE souhaite que sa structure porteuse accompagne les démarches d'inventaire.

Il est recommandé d'intégrer ces inventaires dans les documents d'urbanisme, notamment dans les documents graphiques. A titre d'exemple, il est possible d'identifier :

- un classement des zones d'expansion des crues selon des zonages et des règles spécifiques ;
- des orientations d'aménagement répondant à l'objectif fixé de préservation des zones d'expansion des crues.

La CLE souhaite que les données géo-référencées soient transmises à la structure porteuse du SAGE, afin qu'elle en assure la compilation et la valorisation au sein du tableau de bord du SAGE.

La structure porteuse du SAGE présente, à partir du suivi dans le cadre du tableau de bord du SAGE, un bilan annuel de l'état d'avancement de l'intégration des zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme à la CLE



Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC (Zones d'Expansion de Crues) et réseau hydrographique

Ce que dit le SAGE Charente

C28 | Identifier et protéger le réseau hydrographique via les documents d'urbanisme

Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents sont invités à identifier le réseau hydrographique, défini au sens du présent SAGE, et à le protéger dans leurs documents d'urbanisme (SCOT, PLU et PLUi, cartes communales).

Pour cela, les communes et leurs groupements compétents sont encouragés à mettre en œuvre, sur le territoire, la possibilité offerte par les dispositions de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme, d'identifier, de localiser et de délimiter les sites et secteurs à protéger. Cette démarche peut s'appuyer sur les connaissances des structures compétentes en matière GEMAPI présentes sur le territoire. Il est recommandé d'intégrer ces inventaires dans les documents d'urbanisme notamment dans les documents graphiques. A titre d'exemple, il est possible d'identifier :

un classement du réseau hydrographique selon des zonages et des règles spécifiques ;

des orientations d'aménagement répondant à l'objectif fixé de non dégradation du réseau hydrographique.

La CLE demande à la structure porteuse du SAGE d'assurer la synthèse et la coordination de ces inventaires et en vérifie la cohérence, notamment à l'échelle des sous bassin versants

Ensemble des éléments naturels (rivières) ou artificiels (réseau), drainant un bassin versant

Source : Ministère de la transition écologique et solidaire (définition retenue dans le glossaire du PAGD du SAGE Charente)

Les chevelus fins des **nombreux tronçons** de cours d'eau situés notamment **en tête de bassin** ou en **annexes hydrauliques**, ainsi que les **fossés et canaux** ne sont pas toujours cartographiés de façon juste ou exhaustive sur les cartes et bases de données géographiques IGN.



Réseau
hydrographique



Avis sur les modalités d'inventaires de

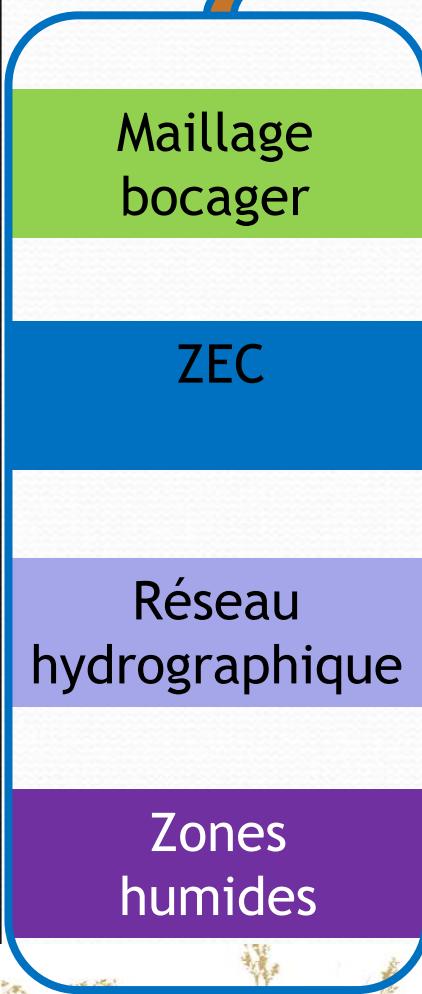
maillage bocager, ZEC (Zones d'Expansion de Crues) et réseau hydrographique

Une démarche mutualisable avec les inventaires de zones humides

Validation en CLE
le 23 mars 2021

IDENTIFIER, DÉLIMITER, CARACTÉRISER

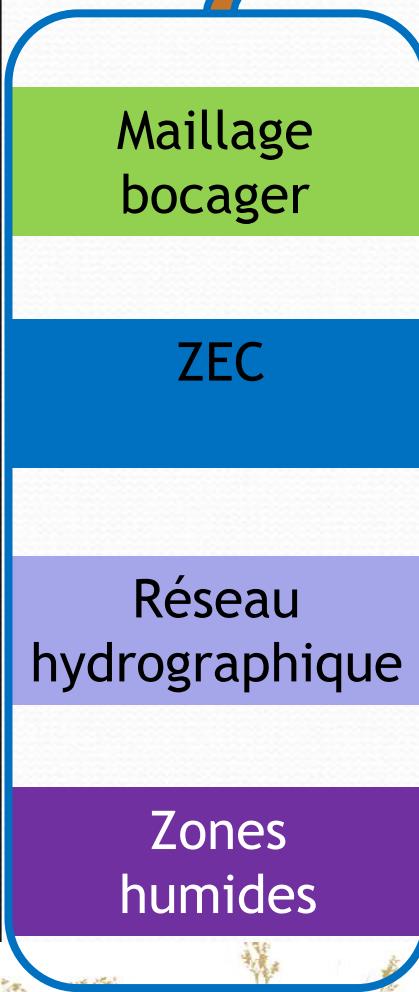
- **Possibilité démarche groupée**
 - Economies d'échelles & optimisation des connaissances
 - Tout ou partie des éléments en fonction des connaissances mobilisables / volontés
- **Portage / Maîtrise d'ouvrage / Objectifs**
 - Communes → Documents d'urbanisme (SCoT, PLU(i), etc.) → Protection
 - EPCI
 - Syndicats de bassin → Programmes d'actions (PPG, etc.) → Gestion Valorisation
- **Financement :** AEAG (80% coût HT)
- **Partenariats :** EPTB (structure porteuse SAGE)
FMA (bancarisation de données)
AMO : Charente-Eaux (outil OCARHY), etc.



Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC (Zones d'Expansion de Crues) et réseau hydrographique

Une démarche mutualisable avec les inventaires de zones humides

Validation en CLE
le 23 mars 2021



IDENTIFIER, DÉLIMITER, CARACTÉRISER

1 Déterminer une zone d'étude

EPCI, commune, bassin, etc.



2 Exploiter les données disponibles

BD TOPAGE, étude de ralentissement dynamique BV Charente, carte géologique, Dispositif national suivi des bocages, etc.



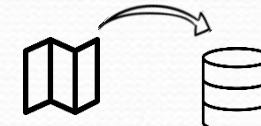
3 Inventorier sur le terrain

Critères d'identification, de délimitation et de caractérisation



4 Renseigner la base de données recueillies

Format commun de bancarisation des données à l'échelle du bassin



Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC (Zones d'Expansion de Crues) et réseau hydrographique

Une démarche mutualisable avec les inventaires de zones humides

Échelon

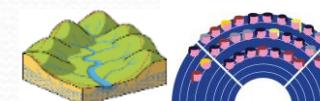
Bassin
Charente

Etape 0

PRELOCALISATIONS
Données disponibles

Échelon

Intercommunal

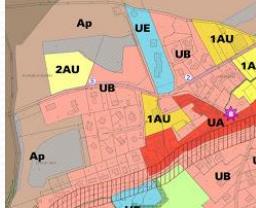


Etape 1

LANCEMENT
choix délégataire / régie
EPCI / commune /
SM-GEMAPI

Échelon

Communal / local



CADRAGE COMMUNAL
Contact Mairie
Conseil municipal
Constitution GAL

- Réunion exploitants agricoles et propriétaires fonciers
- Présentation publique des résultats, Consultation de la population avec dépôt de la carte en mairie

CONNAITRE LES ZONES HUMIDES, LE MAILLAGE BOCAGER, LES ZEC ET LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE...



**SYNTHÈSE BASSIN
DIFFUSION**

Etape 8

**GESTION
VALORISATION**



SYNTHESE
Inventaires locaux
EPCI / commune /
SM-GEMAPI

Etape 8

**PRESERVATION
URBANISME**



RESTITUTION LOCALE
Groupe d'Acteurs Locaux
Conseil municipal



**ETUDE ET
INVENTAIRES**
Sur le terrain



LEVER DE DOUTES
Groupe d'Acteurs Locaux
Réunions (salle, terrain)



CONCERTATION LOCALE
GAL : Groupe d'Acteurs
Locaux
Réunions (salle, terrain)

Etape 2

Etape 3

Etape 4

Etape 5

Etape 6



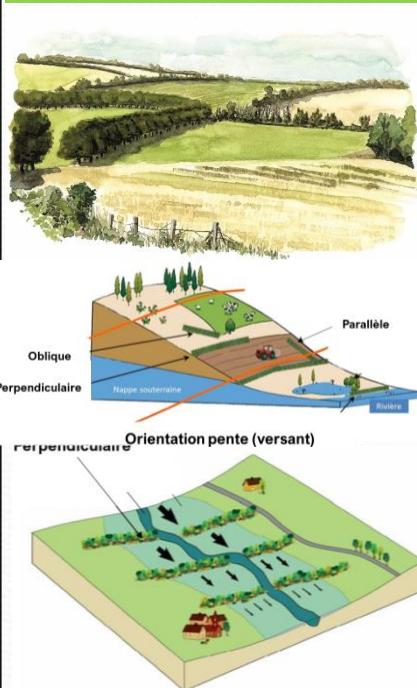
**GESTION
VALORISATION**

Validation en CLE
le 23 mars 2021

Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC et réseau hydrographique

Des critères à renseigner

Maillage bocager



- **Critères prioritaires d'identification**

- Type de haie
- Strate herbacée
- Strate arbustive
- Strate arborée
- Continuité de la haie
- Continuité du talus
- Épaisseur du couvert
- Densité de la haie
- Ourlet de végétation
- Orientation par rapport à la pente
- Orientation par rapport à la vallée
- Nombre de connexions

Critères pouvant également être analysés en phase de post traitement

- **Critères optionnels de caractérisation**

Autres critères du Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH)



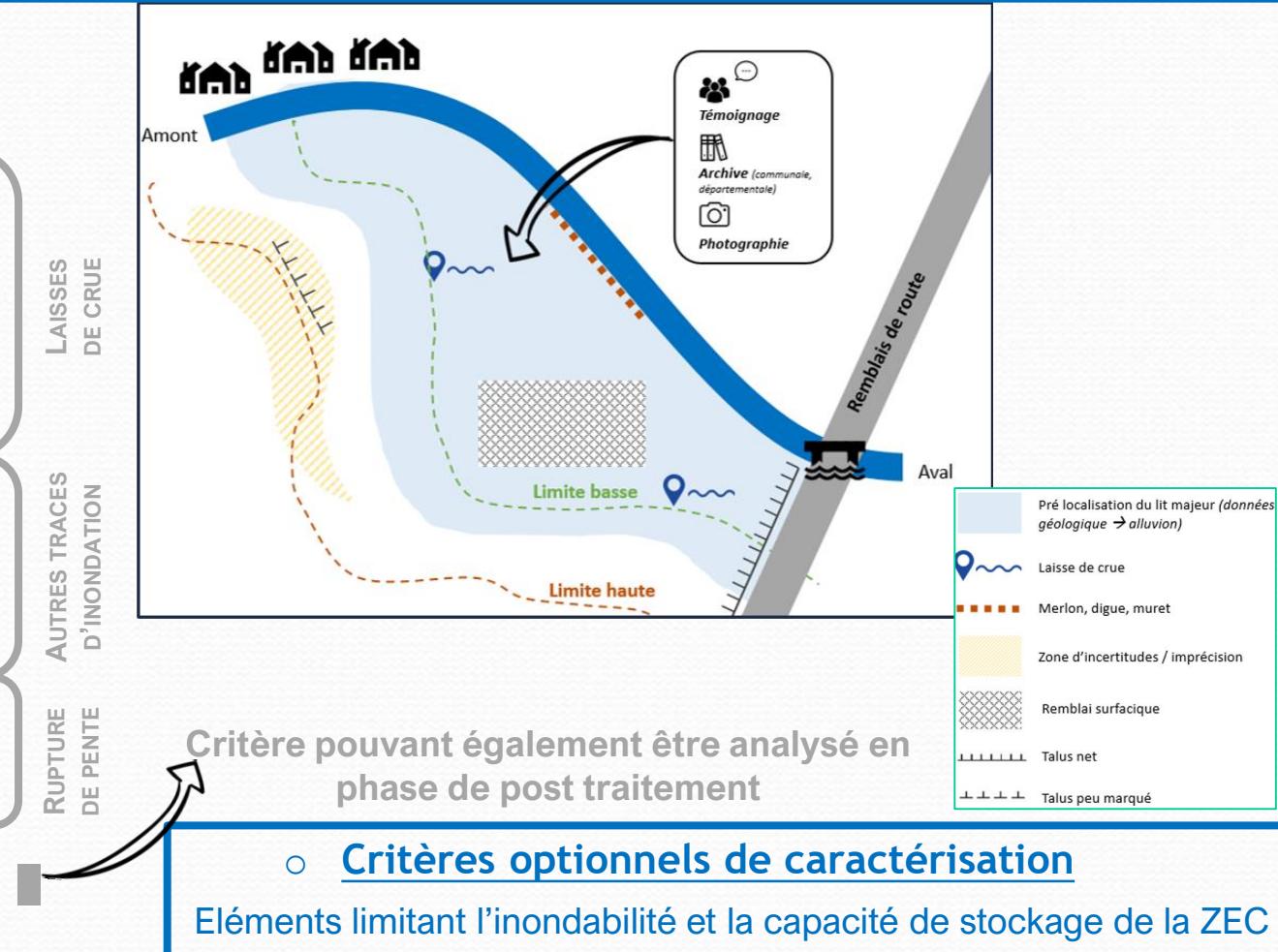
Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC et réseau hydrographique

Des critères à renseigner



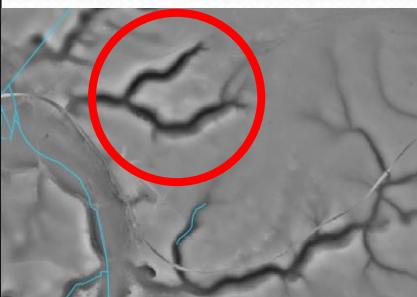
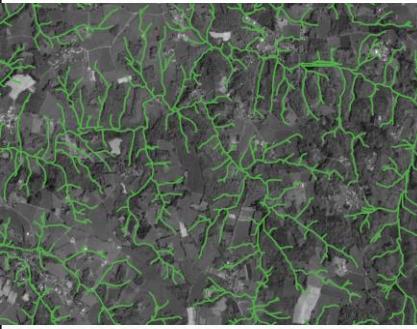
Critères prioritaires d'identification

- Origine de la donnée de prélocalisation
- Hauteur de la laisse de crue
- Origine de la laisse de crue
- Date de l'événement
- Qualification de l'événement
- Type de trace d'inondation
- Date de l'événement
- Qualification de l'événement
- Nature de la rupture de pente
- Morphologie
- Aire drainée



Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC et réseau hydrographique

Des critères à renseigner



Réseau
hydrographique



○ Critères prioritaires d'identification

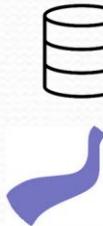
- Nature du tronçon hydrographique
- Persistance du tronçon hydrographique
- Origine du tronçon hydrographique
- Classe de largeur du tronçon hydrographique
- Type de bras du tronçon hydrographique

1



Tronçons hydrographique existant
(BD TOPAGE)
Modification du tracé
Modification de certains champs

2



Nouveaux tronçons ?
Délimitation du tracé
Renseignement des champs prioritaires
(issus BD TOPAGE) + complémentaires

○ Critères optionnels de caractérisation

champs décrits dans le dictionnaire de données « Référentiel hydrographique » du Sandre :
<https://www.sandre.eaufrance.fr/urn.php?urn=urn:sandre:dictionnaire:ETH:FRA:::ressource:2:::pdf>
 voire d'autres références issues de SYRAH, REHN - PPG, etc.

Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC et réseau hydrographique

Concertation technique menée en 2021 – Validation CLE avril 2022

Maillage bocager

Groupe technique

32 structures invitées : OFB, AEAG, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT16, DDTM17, Région Nouvelle-Aquitaine, CD16, CD17, CDA Grand-Angoulême, CDA Grand-Cognac, CDA Saintes, CDC Mellois en Poitou, CDC Vals de Saintonge, Pays Marennes-Oléron, SBAISS, SMABACAB, SMACA, SMBV Né, SMCA, SyBRA, SYMBA, SYMBAS, Charente-Eaux, PNR Périgord-Limousin, CEN Nouvelle-Aquitaine, CETEF, CA16, CA17, CRPF, FMA, LPO, Prom'Haies

30 juin 2021

9 structures participantes : OFB, AEAG, DDT16, Département 16, Charente-Eaux, SMBVNé, SYMBA, CDC Mellois en Poitou, Chambre d'agriculture 17

➔ Pré-validation technique de la démarche globale, introduction de nouvelles références techniques de caractérisation du maillage bocager à intégrer

10 décembre 2021

7 structures participantes : AEAG, DDT16, Département 17, Charente-Eaux, SYMBA, CDA Saintes, Prom'Haies

➔ Pré-validation technique des critères d'identification et de caractérisation

ZEC

Réseau hydrographique

Groupe technique

27 structures invitées : OFB, AEAG, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT16, DDTM17, Région Nouvelle-Aquitaine, CD17, CDA Grand-Angoulême, CDA Grand-Cognac, CDA Saintes, CDC Mellois en Poitou, CDC Vals de Saintonge, Pays Marennes-Oléron, SBAISS, SMABACAB, SMACA, SMBV Né, SMCA, SyBRA, SYMBA, SYMBAS, Charente-Eaux, PNR Périgord-Limousin, CEN Nouvelle-Aquitaine, CA16, CA17, LPO

10 décembre 2021

8 structures participantes : AEAG, DDT16, Département 17, Charente-Eaux, SYMBAS, SyBRA, SBAISS, Chambre d'agriculture 16

➔ Pré-validation technique de la démarche globale et des critères d'identification et de caractérisation



20^{ème} plénière de la Commission Locale de l'Eau Charente
12 avril 2022 - Chaniers (17)

